



## PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction départementale  
de la cohésion sociale  
et de la protection des populations

Agen, le 4 octobre 2017

Service vie sociale, jeunesse,  
sport et citoyenneté

Affaire suivie par : Jean Claude FEYRIT  
☎ 05 53 98 66 66  
Mel : jean-claude.feyrit@lot-et-garonne.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par courriers des 7 et 8 juin 2016 vous avez sollicité le renouvellement de la qualification d'association de bienfaisance et d'assistance de votre association intitulée :

- Association Alliances Internationales (AAI)  
siège social : lieu dit Les Buissonnets 47360 PRAYSSAS  
qui vous a été octroyée le 19 novembre 2012 pour une durée de cinq ans.

Par communication téléphonique du 5 avril 2017, je vous ai demandé de compléter votre demande par la production des comptes annuels du dernier exercice clos ainsi que le budget prévisionnel de l'exercice en cours. Ces éléments ont été transmis au greffe des associations, les 22 mai et 13 juin 2017.

Votre association a pour objet « de soutenir des projets humanitaires, des actions d'assistance et de bienfaisance visant au développement intégral de la personne dans les domaines de la santé, la prévention et les soins ; l'éducation, la formation ; la communication et le développement ».

L'examen de toutes ces pièces me permet de constater que « l'Association Alliances Internationales (AAI) » inscrite au répertoire national des associations (RNA) sous le numéro W471000172, réunit toutes les conditions requises par la loi et la réglementation en vigueur.

Cette reconnaissance vous est octroyée pour une durée de cinq ans, à savoir jusqu'au 4 octobre 2022. Cependant, je vous informe qu'en application de l'article 12-3 du décret N°2007-807 du 11 mai 2007 modifié, cette décision peut être abrogée, s'il est constaté que votre association ne remplit plus les conditions requises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

M. le Président  
de l'association Alliances Internationales  
60, avenue Général Compans  
31700 BLAGNAC

pour la Directrice Départementale  
de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations  
Le Délégué Départemental  
à la Vie Associative

Jean-Claude FEYRIT